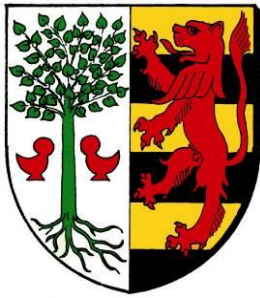


Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 13 octobre 2020



Convocation du **JEUDI 8 OCTOBRE 2020**

Le Conseil municipal de la commune de MUESPACH est convoqué pour **MARDI 13 OCTOBRE 2020** à **20 HEURES 00** en la mairie de MUESPACH pour la tenue de la première séance du quatrième trimestre de l'année 2020. Les convocations ont été adressées individuellement au domicile de chaque conseiller le **JEUDI 8 OCTOBRE 2020**.

Ordre du jour :

01. Procès-verbaux – Approbation de celui de la séance du Mardi 22 septembre 2020
02. Voirie – Travaux – Rue des Champs (partie basse)
03. Bâtiments communaux – Travaux – Eglise – Réparation toiture
04. Budgets et finances – Ecole maternelle intercommunale – Quotes-parts de répartition des frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2020-2021
05. Personnel – Délibération instaurant le compte épargne-temps
06. Administration générale – Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'année 2019
07. Administration générale – Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'année 2019
08. Administration générale – Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2019
09. Budgets et finances – Prêts du Crédit mutuel Regio Plus – Litige
10. Communications et informations diverses du maire – Rapports des commissions communales – Questions des conseillers.

Réunion du **MARDI 13 OCTOBRE 2020**

Le Conseil municipal de la commune de MUESPACH s'est réuni **MARDI 13 OCTOBRE 2020** à **20 HEURES 00** en la mairie de MUESPACH pour la tenue de la première séance du quatrième trimestre de l'année 2020.

Etaient présents à l'ouverture de la séance les **13** membres suivants, à savoir

MME REGINE RENTZ, MME ANNICK FESSLER, M. REMI HATSTATT, M. LOUIS GREYTER, MME CAROLINE GUTZWILLER, MME PEGGY SCHWECHLER, MME SEVERINE HEMMERLIN, M. PHILIPPE SEGINGER, MME CHRISTINE MURA, MME REGINE ROST, MME SOPHIE LESUEUR, MME MARIE KOENIG, M. VINCENT HEINIS.

Etaient absents à l'ouverture de la séance les membres suivants, à savoir : Néant

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 13 octobre 2020

Aucun auditeur extérieur n'assistait à la séance.

MME AFONSO DA SILVA EVA, secrétaire de mairie, a été désignée comme secrétaire de séance.

Avant de commencer l'ordre du jour, Madame le Maire sollicite le Conseil municipal pour l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Bâtiments communaux – Travaux – Agence postale communale – Remplacement de la chaudière.

L'assemblée délibérante approuve par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, l'ajout du point ci-dessus.

DELIBERATION N° 2020/063 – PROCES VERBAUX – APPROBATION DE CELUI DE LA SEANCE
DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020

Madame le Maire informe le conseil municipal que le procès-verbal de la réunion du Mardi 22 septembre 2020 a été adressé à chaque conseiller par voie électronique le Jeudi 8 octobre 2020. Tous les conseillers avaient été présents à l'ouverture de la séance du Mardi 22 septembre 2020 à l'exception de **Mme ANNICK FESSLER** (excusée, procuration donnée à **Mme REGINE RENTZ**). Elle invite le conseil municipal à délibérer.

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE d'approuver le procès-verbal concerné sans observation,

DECIDE de le signer dans le registre des délibérations présenté à cet effet.

-DELIBERATION N° 2020/064 – BATIMENTS COMMUNAUX – TRAVAUX – AGENCE POSTALE
COMMUNALE – REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la chaudière du bâtiment communal de l'agence postale communale est à remplacer, vu son état de vétusté. Mme le Maire avise les conseillers qu'une consultation a été faite pour cette opération et en donne les résultats.

Elle précise que les fonds nécessaires à cette opération seront imputés à l'article « 21318 / Travaux autres bâtiments publics » du chapitre « 21 / Immobilisations corporelles » de la section « Dépenses d'investissement » du budget primitif de l'année 2020, sur lequel des crédits sont prévus. Elle invite le Conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Madame le Maire,

VU la vétusté de la chaudière du bâtiment communal concerné,

VU les offres déposées,

SUR proposition de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE de donner un avis favorable à l'acquisition d'une nouvelle chaudière du bâtiment communal de la poste.

DECIDE d'accepter l'offre déposée par la SOCIETE SCHERRER dont le siège est à MUESPACH, d'un montant de 12.500,00 € H.T soit 13.849,20 € T.T.C.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 13 octobre 2020

DECIDE de prélever le montant de la dépense des crédits inscrits à l'article « 21318 / Travaux autres bâtiments publics » du chapitre « 21 / Immobilisations corporelles » de la section « Dépenses d'investissement » du budget primitif de l'année 2020,

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

DELIBERATION N° 2020/065 – VOIRIE – TRAVAUX – RUE DES CHAMPS (PARTIE BASSE)

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de travaux suivants : reprise des enrobés sur chaussée et trottoirs, dépose, nettoyage et pose des pavés granits RUE DES CHAMPS. Elle explique que ces travaux sont une des conséquences des intempéries du 4 juin 2018, et que seuls les travaux de la partie haute avaient été effectués par délibération n° 2018/057 du 11 septembre 2018. Aucune subvention du Conseil départemental ainsi que de l'Etat au titre de la dotation en faveur des collectivités touchées par des événements climatiques ou géologiques, ne sera accordée pour cette opération qui ne faisait pas partie de l'engagement initial. Le plan quinquennal de la COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU ne prévoyant pas les travaux d'assainissement envisagés sur cette portion de rue, il convient d'en réaliser la réparation par financement sur les fonds libres disponibles. Mme le Maire avise les conseillers qu'une consultation a été faite pour cette opération et en donne les résultats. Elle invite le Conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Madame le Maire,

VU le projet de travaux d'aménagement de la RUE DES CHAMPS (partie basse),

VU le budget primitif de l'année 2020,

SUR proposition de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE de donner un avis favorable à la réalisation de l'opération visée ci-dessus,

DECIDE de retenir la SOCIETE BRUETSCHY, ayant son siège à SCHLIERBACH, d'un montant total de 8.325,10 € H.T. soit 9.990,12 € T.T.C,

DECIDE de financer cette opération sur les fonds libres disponibles,

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

**-DELIBERATION N° 2020/066 – BATIMENTS COMMUNAUX – TRAVAUX – EGLISE –
REPARATION TOITURE**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite aux intempéries de 2019 des travaux de réparation de la toiture de l'église doivent être réalisés. Mme le Maire avise les conseillers qu'une consultation a été faite pour cette opération et en donne les résultats.

Elle fait part qu'un dossier sinistre est ouvert auprès de l'organisme d'assurance GROUPAMA qui remboursera les frais engagés après déduction d'un pourcentage de vétusté appliqué. Elle invite le Conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Madame le Maire,

VU l'importance des dégâts n'assurant plus l'étanchéité de la couverture de l'église,

VU les offres déposées,

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 13 octobre 2020

SUR proposition de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 10 voix pour, 1 voix contre (PEGGY SCHWECHLER) et 2 abstentions
(SOPHIE LESUEUR, CHRISTINE MURA),

DECIDE d'accepter l'offre déposée par la SOCIETE TRAPP, dont le siège est à HEGENHEIM, d'un montant de 12.369,50 € H.T. soit 14.843,40 € T.T.C,

DECIDE de financer cette opération sur les fonds libres disponibles,

DEMANDE à Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de l'organisme assurant les biens de la commune pour recevoir le remboursement de la somme engagée,

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

DELIBERATION N° 2020/067 – BUDGETS ET FINANCES – ECOLE MATERNELLE INTERCOMMUNALE – QUOTES-PARTS DE REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 –

Madame le Maire présente au conseil municipal l'état des effectifs de l'école maternelle, tel qu'il lui a été envoyé par la directrice de cette structure, celui de la classe bilingue de l'association ABCM, pour l'année scolaire 2020/2021. Elle rappelle que les frais de fonctionnement sont répartis entre les communes de KNOERINGUE, MUESPACH et MUESPACH LE HAUT selon les effectifs issus de chaque commune. Elle demande à l'assemblée si celui-ci relève des observations. Elle invite le Conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Madame le Maire,

VU la liste des enfants déposée par la directrice de l'école maternelle de MUESPACH au titre de l'année scolaire 2020/2021,

VU la liste des enfants déposée par l'association ABCM au titre de l'école bilingue pour l'année scolaire 2020/2021,

SUR proposition de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE de fixer comme ci-dessous pour l'année scolaire 2020/2021 la quote-part des frais de fonctionnement de l'école maternelle de MUESPACH :

Commune	Effectifs de l'école maternelle publique	Effectifs de la classe bilingue d'ABCM	Pourcentage de la quote-part de répartition des frais
KNOERINGUE	8	5	21.67 %
MUESPACH	20	6	43.33 %
MUESPACH LE HAUT	13	8	35.00 %
	41	19	100,00 %

DEMANDE à Madame le Maire de notifier la présente décision aux maires des communes intéressées,

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 13 octobre 2020

**DELIBERATION N° 2020/068 – PERSONNEL – DELIBERATION INSTAURANT LE COMPTE
EPARGNE-TEMPS**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de sa volonté d'instaurer un Compte Epargne Temps (CET) pour les membres du personnel de la Commune.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 7-1.

VU le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 portant création du Compte Epargne-Temps dans la Fonction Publique Territoriale.

VU l'avis favorable N° CT2020/139 émis par le Comité Technique placé auprès du CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN,

VU le schéma de procédure adopté par le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion en date du 1^{er} octobre 2020

le Conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE l'instauration du Compte Epargne-Temps à compter du 15 octobre 2020 selon les termes figurant dans le schéma de procédure cité en référence et figurant en annexe de la présente délibération,

DEMANDE à Madame le Maire d'adresser la présente décision aux autorités concernées : Centre de gestion, Trésorerie et sous-préfecture

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

**-DELIBERATION N° 2020/069 – ADMINISTRATION GENERALE – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE 2019**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'année 2019 a été établi conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales par la COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU qui a reçu cette compétence de la part de la commune de MUESPACH. Elle présente ce rapport aux conseillers municipaux et informe qu'il sera mis à la disposition du public selon les dispositions réglementaires en vigueur. Elle invite le Conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Madame le Maire,

VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2019 établi par la COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU,

SUR proposition de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

PREND acte du dépôt en mairie du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement au titre de l'année 2019,

DEMANDE à Madame le Maire de mettre celui-ci à la disposition du public,

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 13 octobre 2020

-DELIBERATION N° 2020/070 – ADMINISTRATION GENERALE – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE L'ANNEE 2019

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers de l'année 2019 a été établi conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales par la COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU qui a reçu cette compétence de la part de la commune de MUESPACH. Elle présente ce rapport aux conseillers municipaux et informe qu'il sera mis à la disposition du public selon les dispositions réglementaires en vigueur. Elle invite le Conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Madame le Maire,

VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets pour l'année 2019 établi par la COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU

SUR proposition de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

PREND acte du dépôt en mairie du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets au titre de l'année 2019,

DEMANDE à Madame le Maire de mettre celui-ci à la disposition du public,

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

-DELIBERATION N° 2020/071 – ADMINISTRATION GENERALE – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE L'ANNEE 2019

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau de l'année 2019 a été établi conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales par la COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU qui a reçu cette compétence de la part de la commune de MUESPACH. Elle présente ce rapport aux conseillers municipaux et informe qu'il sera mis à la disposition du public selon les dispositions réglementaires en vigueur. Elle invite le Conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Madame le Maire,

VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'année 2019 établi par la COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU,

SUR proposition de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

PREND acte du dépôt en mairie du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau au titre de l'année 2019,

DEMANDE à Madame le Maire de mettre celui-ci à la disposition du public,

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 13 octobre 2020**

-DELIBERATION N° 2020/072 – BUDGETS ET FINANCES – PRETS DU CREDIT MUTUEL REGIO PLUS – LITIGE

Madame le Maire, réitère brièvement l'affaire qui oppose la commune au CREDIT MUTUEL REGIO PLUS de WALDIGHOFFEN. Pour rappel, les 3 prêts concernés :

-prêt n° 23565505 contracté en 2007 au taux de 3,85% pour les travaux d'aménagement de la RUE DE FERRETTE pour 400.000,00 €

-prêt n° 23565506 contracté en 2011 au taux de 4,25% pour les travaux d'aménagement de la RUE DE LA GARE pour 300.000,00 €

-prêt n° 23565508 contracté en 2012 au taux de 4,60% pour les travaux d'aménagement de la RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE pour 300.000,00 €

Suite aux différents échanges entre les deux parties, Madame le Maire résume la proposition faite par la partie adverse pour :

- Le déblocage par la commune du capital restant en cours au 30 juin 2020 sur l'ensemble de 3 emprunts pour un montant total de 595.429,46 € sur l'exercice 2020
- Le remboursement par la commune des intérêts arrêtés au 30 juin 2020 estimés à 53.124,02 € dont le montant et la méthode de calcul seront à préciser, dans l'intérêt de la commune et conformément à la demande du trésorier, sur l'exercice 2020.
- Le remboursement par la commune des IRA (indemnités de remboursement anticipé) estimées à 119.715,58 € ramenées une première fois à 96.306,70 € et ramenées dernièrement à 80.000 € dont le montant et la méthode de calcul seront à préciser, dans l'intérêt de la commune et conformément à la demande du trésorier, pour un paiement en 3 échéances de 26.667,00 € au 30 juin 2021, 30 juin 2022 et 30 juin 2023, sans application d'aucun intérêt.

ENTENDU les explications de Madame le Maire, et sa volonté de trouver une solution amiable afin de finaliser ce litige

VU la nécessité de répondre à la proposition faite par le CREDIT MUTUEL REGIO PLUS de WALDIGHOFFEN

SUR proposition de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

AUTORISE Madame le Maire, à répondre favorablement à la proposition faite par le CREDIT MUTUEL REGIO PLUS de WALDIGHOFFEN, à condition de se faire préciser pour vérification les montants et les méthodes de calcul par le CREDIT MUTUEL REGIO PLUS de WALDIGHOFFEN dans l'intérêt de la commune et sur demande du trésorier municipal,

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

DELIBERATION N° 2020/073 – COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE – QUESTIONS DES CONSEILLERS

A/ Madame le Maire communique les informations diverses suivantes :

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 13 octobre 2020

-Fête de Noël des aînés 2020: En raison de mesures sanitaires en vigueur, il a été décidé l'annulation de cet événement pour l'année 2020 ainsi que, par conséquent, la location de la salle de Steinsoultz.

-Communauté de Communes du Sundgau : l'assainissement de la rue de Roppentzwiller serait prévu courant 2021.

-Employé communal : Eric GOEPFERT, agent du service technique a demandé sa mutation le 28 septembre 2020 au sein de l'unité routière départementale. Il quittera donc ses fonctions au 28 décembre 2020. Un recrutement assisté pour son remplacement au 1^{er} janvier 2021 est en cours auprès du Centre de gestion du Haut Rhin.

B/ Rapport des commissions communales instituées par la délibération n° 2020/030 prise dans la séance du 09 juin 2020 :

-Commission chargée des affaires financières et budgétaires (rapporteur : Mme ANNICK FESSLER) :
Néant

-Commission chargée des affaires d'urbanisme (rapporteur : M. REMI HATSTATT) :

La prochaine réunion concernant le projet du futur PLUi a été reportée par la Communauté de Communes du Sundgau au 27/10/2020. La dernière réunion qui s'est tenue à Steinsoultz a mis en avant quelques soucis au niveau de la zone industrielle de Waldighoffen et des nuisances apportées par l'installation de la piste de karting.

-Commission chargée de voirie (rapporteur : M. REMI HATSTATT) :

Néant

-Commission chargée des affaires sociales (rapporteur : MME CAROLINE GUTZWILLER) :

Deux grands anniversaires ont donné lieu à la remise d'un panier garni et un bouquet d'été offert à notre doyenne de 97 ans.

-Commission chargée des affaires de la jeunesse (rapporteur : MME CHRISTINE MURA) :

La mise en place du Conseil Municipal des Jeunes progresse. Mme MURA résume la réunion du 2 octobre 2020 dans le respect des gestes barrières imposés par les mesures sanitaires et félicite l'implication de tous les participants. Elle informe que plusieurs volontaires se sont déjà fait connaître regroupant des élèves de plusieurs cycles scolaires. La prochaine étape consistera dans l'élection du Maire junior et de son Adjoint au C.M.J après signature des actes d'engagement en cours de diffusion. Le premier projet du C.M.J est la collecte de la Banque alimentaire qui aura lieu fin novembre 2020 et la distribution d'affiches A3 aux points stratégiques de la Commune (commerces, écoles, église...). Mme MURA remercie l'implication de la directrice de l'école élémentaire Mme RIBSTEIN.

-Commission chargée des affaires du cadre de vie (rapporteur : MME CAROLINE GUTZWILLER) :

Noël approche à grands pas et Mme GUTZWILLER invite les membres du Conseil à fournir des branches de sapin pour commencer la préparation des décorations de Noël. La commission « cadre de vie » a délibéré sur le concours des maisons fleuries et en raison des restrictions sanitaires la remise des prix sera décalée. Mme GUTZWILLER rappelle le succès de la journée de nettoyage du 19 septembre 2020 et invite les membres du conseil à prévoir une 2^{ème} session.

-Commission chargée des affaires des bâtiments communaux (rapporteur : M. LOUIS GRETTTER) :

M. GRETTTER expose les divers problèmes rencontrés au niveau du bâtiment et du logement communal de la poste tels que le chauffage défectueux et les problèmes électriques au niveau du compteur. L'entreprise DIETSCHY interviendra à cet effet et plusieurs membres sollicitent la remise d'un jeu de clés du bâtiment afin de faciliter les interventions de M. GRETTTER.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 13 octobre 2020

-Commission chargée des affaires de sécurité (rapporteur : M. LOUIS GREYER) :

Les membres de la commission rapportent les quelques problèmes de sécurité annotés suite à une visite du village. Des marquages manquants à différents endroits entravent la sécurité des enfants. Un dossier est en cours d'élaboration pour y remédier.

-Commission chargée des affaires forestières (rapporteur : M. LOUIS GREYER) :

Un devis de travaux d'exploitation de l'ONF a été récemment validé par les membres de la commission.

-Commission chargée de la communication (rapporteur : MME CHRISTINE MURA) :

La parution du prochain bulletin municipal est prévue pour le 20 décembre 2020. Les membres du conseil échangent leurs points de vue au niveau du planning d'élaboration et de distribution. Ils sont invités à remettre leurs articles dans les plus brefs délais et Mme le Maire propose que la distribution soit faite par les élus et les membres actifs du C.M.J.

-Commission chargée des affaires de cimetière (rapporteur : M. LOUIS GREYER) :

Les pensées ont été commandées pour le fleurissement du cimetière. Les membres de la commission organisent la plantation de ces fleurs.

C/ Questions diverses des conseillers :

Mme PEGGY SCHWECHLER remercie la participation de Mme le Maire, des adjoints et des secrétaires pour le bon déroulement de la journée de « balade des secrétaires de mairie » qui s'est déroulée sous une météo favorable.

Mme le Maire annonce que la prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le mardi 3 novembre 2020.

-----///////////////-----

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 22 heures 15 minutes.

Etabli à Muespach, le Jeudi 15 octobre 2020.

Le Maire,
Régine RENTZ.

Ordre du jour :

01. Procès-verbaux – Approbation de celui de la séance du Mardi 22 septembre 2020
02. Bâtiments communaux – Travaux – Agence postale communale – Remplacement de la chaudière.
03. Voirie – Travaux – Rue des Champs (partie basse)
04. Bâtiments communaux – Travaux – Eglise – Réparation toiture
05. Budgets et finances – Ecole maternelle intercommunale – Quotes-parts de répartition des frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2020-2021
06. Personnel – Délibération instaurant le compte épargne-temps
07. Administration générale – Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'année 2019

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 13 octobre 2020

08. Administration générale – Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'année 2019
09. Administration générale – Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2019
10. Budgets et finances – Prêts du Crédit mutuel Regio Plus – Litige
11. Communications et informations diverses du maire – Rapports des commissions communales – Questions des conseillers.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 13 octobre 2020

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de MUESPACH de la séance du
Mardi 13 octobre 2020

Noms/Prénoms des conseillers	Emargement	Motifs d'absence d'emargement ou autres observations
RENTZ Régine		
FESSLER Annick		
HATSTATT Rémi		
GRETTER Louis		
GUTZWILLER Caroline		
SCHWECHLER Peggy		
HEMMERLIN Séverine		
SEGINGER Philippe		
MURA Christine		
ROST Régine		
LESUEUR Sophie		
KOENIG Marie		
HEINIS Vincent		